

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE 📄

Avec le mois de juin, c'est l'espérance de jours plus beaux et chauds, avec une météo clémente pour tous. Et du soleil nous en avons tous besoin tant c'est salubre pour la santé et le moral, mais aussi pour les activités de plein air, tant agricoles que de loisirs.

En juin, on se dit que cela va être bientôt l'été et donc l'antichambre des vacances que beaucoup prendront en juillet et août. Mais pour se donner un avant-goût de ces moments privilégiés en famille ou entre amis, il est possible dès maintenant de **participer localement à quelques loisirs peu coûteux, voir gratuit**. Je pense bien évidemment aux **randonnées organisées sur la Commune les 10 & 17 juin** (voir la rubrique « Agenda » au dos). Tous les parcours prévus ne s'adressent pas qu'aux sportifs car il s'agit avant tout d'activités de détente et de découverte du patrimoine végétal et bâti, sans aucun esprit de compétition. Je songe également aux **escapades singulières de Grand Cognac** qui les 28 juin et 11 juillet permettront de découvrir le cadre de création d'un peintre récemment installé à LOUZAC SAINT ANDRÉ.

Juin c'est également l'occasion pour de plus en plus d'habitants de la Commune d'organiser une **fête des voisins**. Que cela concerne une rue, un quartier ou un village, c'est toujours un grand **moment de convivialité, un excellent moyen de faire connaissance** et d'échanger autour d'un verre ou d'un repas. Cela permet de créer des liens de voisinage, de faire s'intégrer les nouveaux arrivants, de « briser la glace ».

Et c'est cela le plus important car **être voisin ce n'est pas être constamment les uns avec les autres, mais c'est avant tout se respecter mutuellement et être ouvert au dialogue**. La réglementation, quelle soit nationale ou départementale, n'est pas chiche sur ce que l'on a le droit ou pas de faire en terme de bruits, de feux, de détention de volailles et de toute autre activité pouvant générer d'éventuelles nuisances. Cette Lettre mensuelle est de nouveau l'occasion de rappeler certaines règles. Elles existent et doivent donc être respectées. A chacun de les appliquer et de juger s'il y a atteinte ou pas à son bon droit. Rappelons toutefois que LOUZAC SAINT ANDRÉ est avant tout une commune rurale dans laquelle chacun reconnaît qu'il fait bon vivre. Mais **le savoir vivre ensemble exige aussi que chacun fasse preuve d'un esprit d'ouverture et sache être conciliant à chaque fois que la situation le nécessite**.

Pour que survive une société, il est nécessaire qu'il y ait des règles. Souvent elles n'existent que pour lutter contre des abus et des égoïsmes. **Si chacun fait preuve de bonne volonté et de respect vis-à-vis de son voisin, alors la vie quotidienne de tous n'en sera que meilleure.**

Lilian JOUSSON

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions pour l'année 2018-2019 sont à faire sans attendre en contactant pour l'école primaire Mme LABATTUT (☎ 05 45 82 43 01).

Pour ceux qui n'auraient pu se rendre aux portes ouvertes de l'école maternelle le samedi 26 mai, prendre rendez-vous directement avec Mme NAYSENSAS (☎ 05 45 83 27 68).

RANDONNÉE

Le Team les Vélos verre organise le **dimanche 17 juin sa traditionnelle rando de Grand Cognac** (départ libre depuis le stade de football de 8 H à 10 H). Cette manifestation s'adresse tant aux marcheurs (deux parcours de 10 et 16 kms) qu'aux VTT (trois circuits de 22, 35, et 45 kms), avec un tarif d'engagement unique (5 €/personne).

Contact : ☎ 06 78 03 87 28 (M. BOUCHERIT)

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (les **mettre la veille au soir après 20 H**) :

- lundi 04 juin
- lundi 18 juin.

FEUX DE PLEIN AIR

Soumis jusqu'au 31 mai à déclaration préalable et à des règles très strictes par le Préfet de la Charente, **le brûlage des déchets verts ménagers est strictement interdit à partir du 1^{er} juin 2018** (arrêté préfectoral N°2016125-10001 du 03 mai 2016).

ASSISTANTE SOCIALE

Pour la prochaine permanence de Mme MERCERON, assistante sociale du secteur, en mairie de Louzac, il est obligatoire de prendre rendez-vous au ☎ 05.16.09.51.25.

AGENDA

DIANE DES BORDERIES

Dimanche 03 juin 12 H 00
Repas champêtre (sanglier à la broche) à la salle polyvalente de SAINT LAURENT DE COGNAC.

PÉTANQUE

Dimanche 03 juin 14 H 00
Concours de pétanque sauvage organisé par l'Association des Parents d'élèves sur le parking de l'Ibérica (inscription : 5 € par adulte et 3 € par enfant).
Buvette et restauration sur place

RANDONNÉES

Dimanche 10 juin 10 H 00
Randonnée sur le **thème des arbres remarquables de la commune** animée par André DODIN (rendez-vous à 10 H à la mairie de Louzac)

Dimanche 17 juin

Rando du Grand Cognac (marche et VTT) organisée par les Vélos verre depuis le stade de football Xavier MIET. Départ libre de 8 H à 10 H

PÉTANQUE

Dimanche 24 juin 14 H 30
Jeux de boules (triplette + doublette) au Fief des Groies

ÉCOLES

Samedi 30 juin 16 H 00
Kermesse des écoles avec possibilité de restauration sur place

PAROISSE

Pas de messe en juin.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

MORIN Clémentine Marie 26 avril

MARIAGE

RAUD Cédric & **SEGUILLON** Gaëlle 12 mai

COIN DU NUMÉRIQUE

L'atelier permettant d'apporter une **aide gratuite et personnalisée pour l'utilisation d'un ordinateur et la navigation sur internet** se poursuit à l'Ibérica le **vendredi 15 juin de 9 H 30 à 11 H 30**.

FOLLE BROCANTE

La Folle brocante fête cette année ses 10 ans. Elle se déroulera le **dimanche 22 juillet**

FAUCHAGE

A la suite d'une panne du matériel, le **fauchage des bernes le long des voiries communales a pris du retard**. Certaines ont pu être faites, les autres le seront rapidement ; la réparation du tracteur étant actuellement en cours.

ESCAPADES SINGULIÈRES

Grand Cognac organise les 28 juin et 11 juillet 2018 à 16 H une **visite patrimoniale du « Logis des Rois » et de l'atelier qu'y a installé Eric EZENDAM artiste peintre hollandais**.

Le nombre de places pour visiter cette propriété située au village de Chez les Rois étant limité, la visite guidée se fera uniquement sur réservation auprès de l'Espace découverte (☎ 05 45 36 03 65) et sera payante (4,50 €).

SAVOIR VIVRE ENSEMBLE

La réglementation préfectorale n'autorise les **travaux de bricolage et de jardinage avec des appareils à moteur générant des bruits aux fréquences sonores inhabituelles qu'aux plages horaires suivantes** :

- jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 30 à 19 H 30
- samedi de 9 H à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00
- dimanche et jours fériés de 10 H 00 à 12 H 00.

Chacun doit veiller à respecter ces horaires. Mais le savoir vivre ensemble c'est aussi faire preuve de tolérance en l'absence d'abus, de non-respect occasionnel ou encore de canicule.

DÉSHÉRBAGE

Le désherbage chimique est réglementé afin de préserver l'environnement. **La Commune a engagé depuis plusieurs années une démarche pour atteindre le « zéro pesticide »**. Il ne restait plus jusqu'à présent que les cimetières pour lesquels nous ne disposons pas de solutions satisfaisantes. Pour 2018 une nouvelle organisation a été mise en œuvre afin d'éviter le recours aux phytosanitaires tout en assurant un entretien correct de ces lieux de mémoire.

La réglementation nationale s'applique également aux particuliers pour lesquels il est strictement interdit d'utiliser désherbants, fongicides ou autres insecticides dans les fossés, caniveaux, avaloirs, bouche d'égout, collecteurs d'eaux pluviales. Il faut savoir que tout contrevenant peut être verbalisé.

POULAILLER

Régulièrement la Mairie est interrogée sur les poulaillers d'autant que les incitations de CALITOM à avoir des poules pour limiter les déchets ménagers à collecter sont très fréquentes.

Il faut savoir que **lorsque le nombre de gallinacés est faible, les volailles sont assimilées à des animaux domestiques et qu'il n'existe pas de règles d'implantation strictes pour un élevage dit d'agrément**, en dehors de quelques cas particuliers définis par les documents d'urbanisme.